

REPUBLIQUE POPULAIRE DU
CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU
TRAVAIL

DECRET N° 77/334 du 7/7/77
MJT.DGT.DCGPCE.43/4
portant intégration et nomination de Mon-
sieur MATINGOU Godefroy, ex-Lieutenant
du ~~Fush~~ du 22 Février 1972.

PAR LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

(/ I S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5.4.1977 ;
Vu la Loi 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret 62-198/FPFP-PC du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des ca-
dres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret 67-50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;
Vu le décret 73-410 du 5 Novembre 1973 portant remise to-
tale des peines ;
Vu le décret 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté 4455/MJT.DGT.DCGPCE. du 31 Juillet 1976 por-
tant affectation de certains éléments du Mouvement du 22 Février
1972 ayant bénéficié d'une remise de peine ;
Vu le Procès-Verbal du 17 Septembre 1975 de la Commission
chargée des intégrations des ex-Militaires dans la Fonction Publique ;
Vu le décret 76-282/MJT.DGT.DELD. du 8 Août 1976 portant
intégration, réintégration et recrutement de certains éléments du
Mouvement du 22 Février 1972 ayant bénéficié d'une remise totale des
peines ;
Vu l'Acte n°001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-
tre du Plan ;
Vu le décret 77-165 du 5.4.77 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
Attendu que Monsieur MATINGOU Godefroy est détenteur d'un
certificat de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr (FRANCE).

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426/FP et 76-282/MJT.DGT.DELD, des 29 Décembre 1962 et 8 Août 1976 et du Procès-Verbal du 17 Septembre 1975 susvisés, Monsieur **MATINGOU Godefroy**, ex-Lieutenant indice 796 élément du **Dash** du 22 Février 1972 révoqué qui a bénéficié d'une remise totale de peine, en service au Commissariat Général au Plan à Brazzaville, titulaire du Certificat obtenu à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé Administrateur 2° échelon indice 890.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter du 31 Juillet 1976 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, **LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN**

BRAZZAVILLE, le 7 Juillet 1977

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

LE MINISTRE DES FINANCES, EN MISSION

[Signature]

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU PLAN,

A. MOUSSOU-POUATI.-

F. B I T A.-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGT.DCGPCE. 3
- DGT.BSTAT. 1
- SGCM. 3
- D.F. 3
- C.F. 1
- CG.PLAN 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1 *UK*